

UVSQ



université PARIS-SACLAY



CAMP

BOOSTEZ L'APPRENTISSAGE POUR VOTRE ENTREPRISE

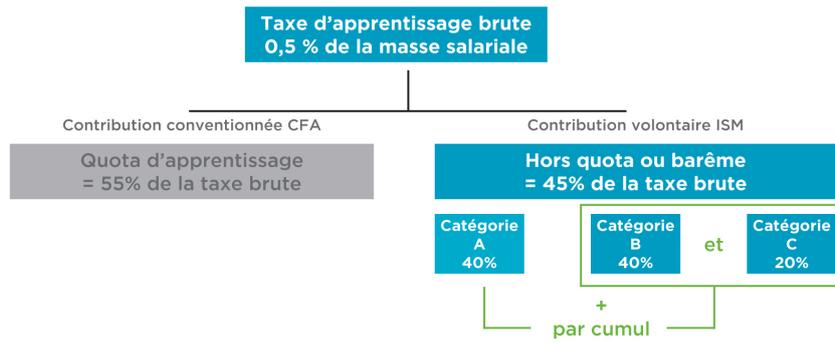
L'ISM-UVSQ lance sa campagne d'appel au versement de taxe d'apprentissage auprès des entreprises, afin de soutenir le développement de son offre de formation auprès des étudiants.

La taxe d'apprentissage permet chaque année aux entreprises de soutenir l'ISM-UVSQ dans le développement de formations professionnelles en management et en gestion RH. C'est un effort à la formation de managers qui demain seront la colonne vertébrale de leur structure et le moteur de leur développement.

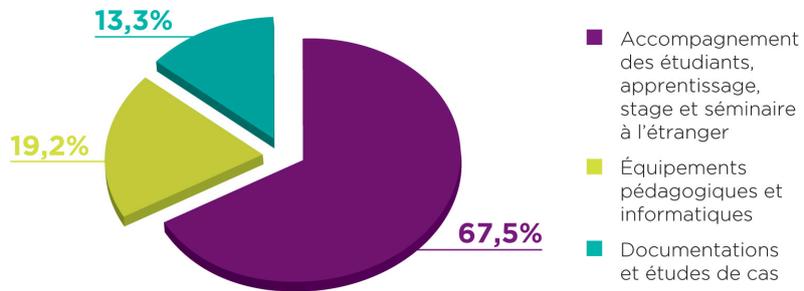
Chaque année, la récolte de la taxe d'apprentissage permet en effet à l'ISM-UVSQ d'offrir aux étudiants une formation en adéquation avec les besoins du monde socio-économique, une base solide de connaissance académique allée à la pratique du terrain.

L'institut Supérieur de Management est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage sous le numéro d'habilitation suivant : CODE (UAI EF) 0781944P

Quelle part de la taxe d'apprentissage les entreprises peuvent-elles nous verser ?



Utilisation de la taxe d'apprentissage à l'ISM-UVSQ



[style1;Plaquette ISM-UVSQ : Taxe d'apprentissage 2013]